

Espace lac et cours d'eau – au carrefour d'intérêts parfois divergents...



- De quoi s'agit-il?
- Evolution actuelle et périmètre concerné
- Synergies d'utilisation de cet espace
- Intérêts divergents
- Quelle suite?

1) De quoi s'agit-il?

Force hydraulique



Eau potable



Eau industrielle



Abreuvement du bétail



Loisirs



Milieu naturel de la première importance...



Avec « quelques » contraintes liées à la sécurité...



2) Evolution actuelle et périmètre concerné

Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux)

Art. 36a²⁰ Espace réservé aux eaux

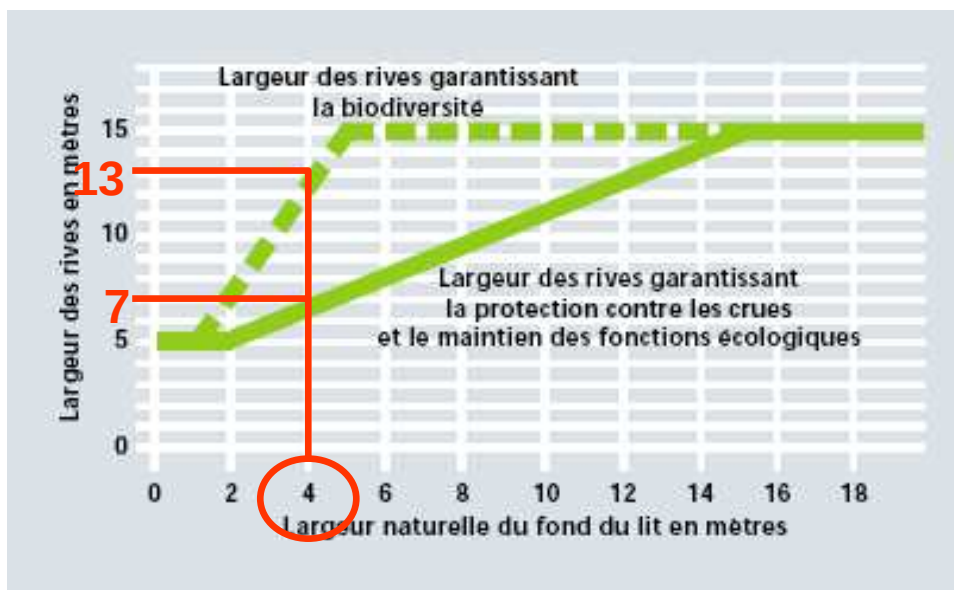
¹ Les cantons déterminent, après consultation des milieux concernés, l'espace nécessaire aux eaux superficielles (espace réservé aux eaux) pour garantir:

- a. leurs fonctions naturelles;
- b. la protection contre les crues;
- c. leur utilisation.

² Le Conseil fédéral règle les modalités.

³ Les cantons veillent à ce que les plans directeurs et les plans d'affectation prennent en compte l'espace réservé aux eaux et à ce que celui-ci soit aménagé et exploité de manière extensive. L'espace réservé aux eaux n'est pas considéré comme surface d'assolement. La disparition de surfaces d'assolement est compensée conformément aux plans sectoriels de la Confédération visés à l'art. 13 de la loi du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire²¹.

L'espace cours d'eau et sa définition selon Oeaux

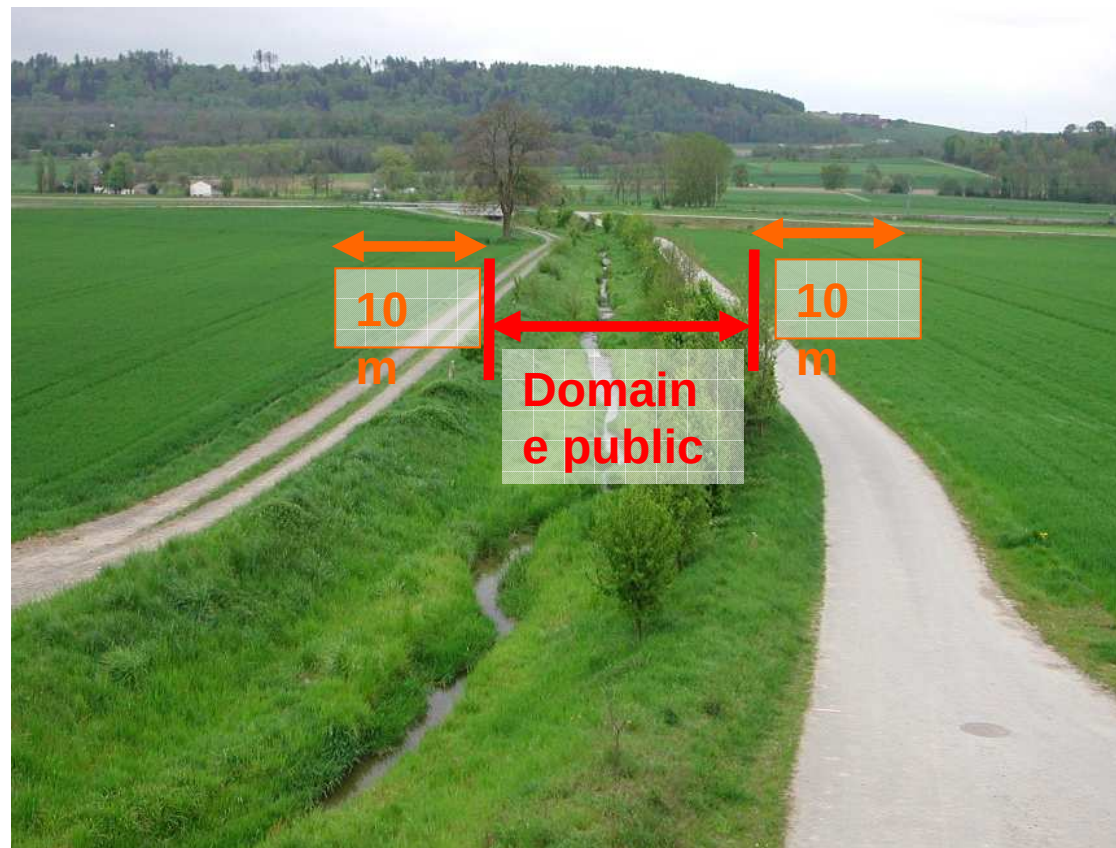


L'espace étendue d'eau et sa définition selon Oeaux

Art. 41b Espace réservé aux étendues d'eau

¹ La largeur de l'espace réservé aux étendues d'eau mesure au moins 15 m à partir de la rive.

Espace « vaudois » - 10 mètres non constructible
mais sans contrainte pour l'agriculture...



Estimations de surfaces concernées pour un espace uniforme de 10 mètres de largeur par rive

	Surface totale (ha)	Surface construite (ha) en %	Surface agricole utile (ha) en %	Surface boisée (ha) en %	Surface improductive (ha) en %
Canton 1)	321'200	34'000 10.6%	155'000 48.3%	117'000 36.6%	14'800 4.6%
Espace Cours d'eau 2) <i>en % des surfaces cantionales haut-dessus</i>	5400 1.7%	380 1.1% env. 7%	1'620 1.1% env. 30%	3240 2.8% env. 60%	160 1.1% env. 3%

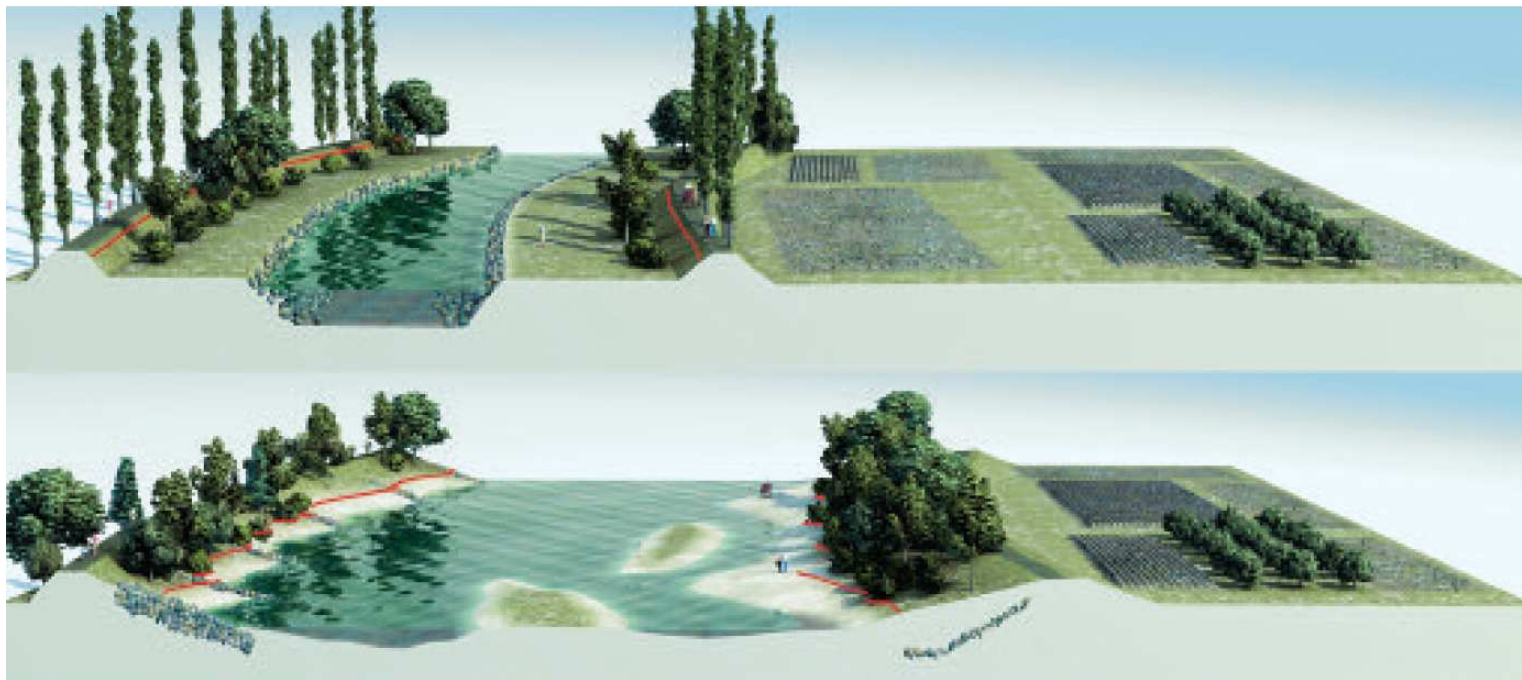
- 1) Selon statistiques SCRIS 2004/2005
- 2) Selon estimation sur 2'700 km. de la base GESREAU

3) Synergies d'utilisation de cet espace

Elargissement à la « largeur de régime »

→ Protection contre les crues et

→ Garanties de processus naturels



État du Valais

La troisième correction du Rhône (illustration inférieure) laissera plus de place au fleuve dans la vallée.

Fauche de lits majeurs de grandes rivières....

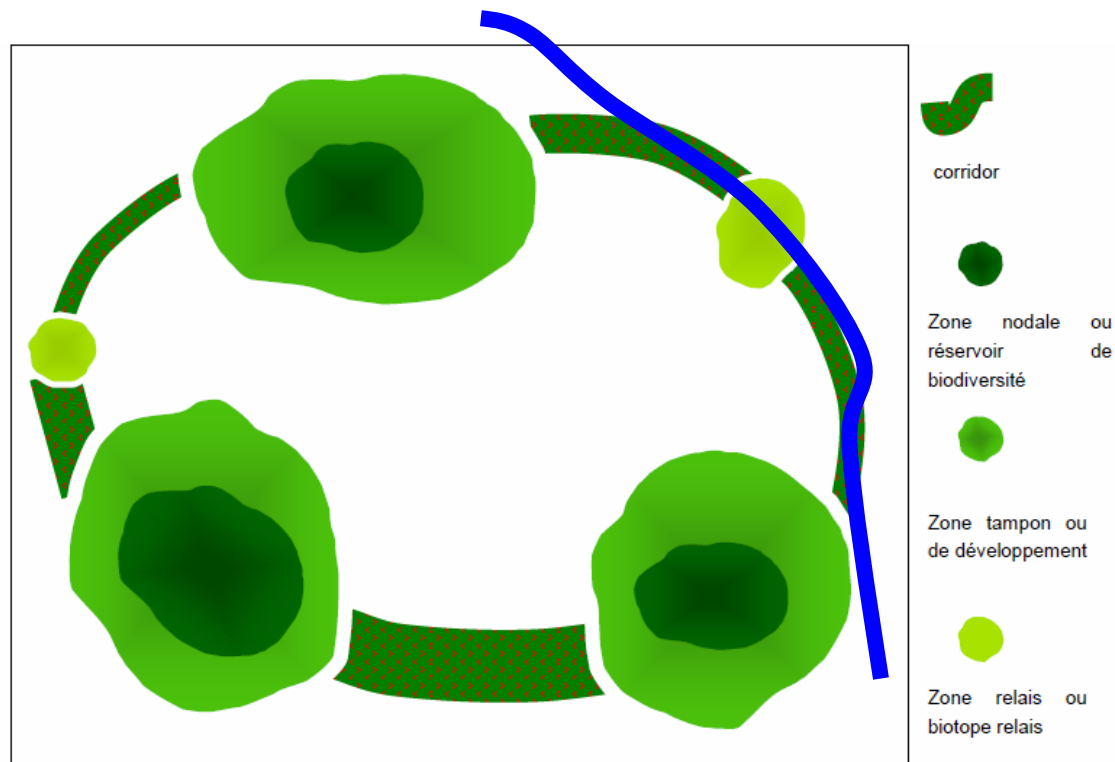


ou zones inondables...



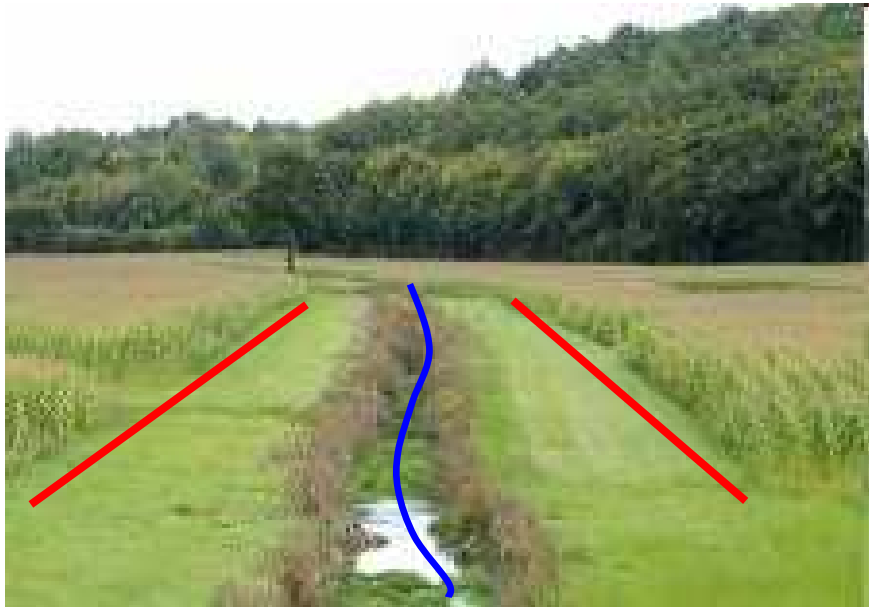
pour fourrage par exemple

Renaturations selon planification de réseaux écologiques



4) Intérêts divergents

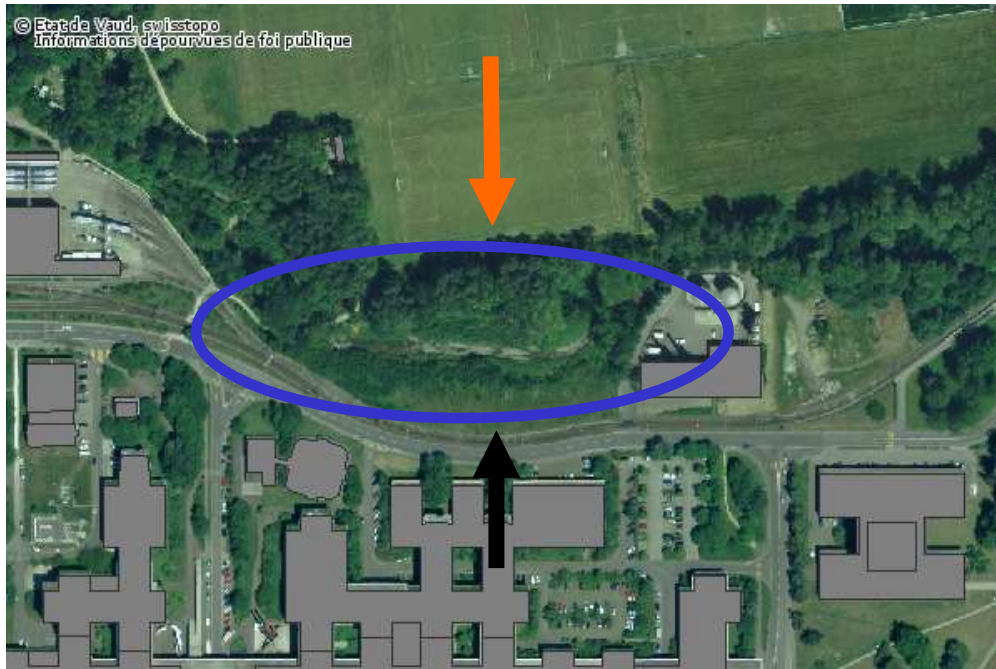
renaturation en zone de cultures



Bien que possible...



Conflit avec les zones urbanisées...



et importance de l'espace lac
et cours d'eau protégeant ces
milieux naturels



Exemples de renaturation

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/eau/rivieres/renaturation/fiches-rivieres/>

Renaturation du Creuson

Contexte:
Le Creuson est un cours d'eau qui a été construit en 1911 dans le cadre de la réalisation de l'autoroute A1 (Lausanne). Ce cours d'eau est rectiligne et son lit est en béton. De plus, le Creuson comporte une spécificité fauniste: il représente la seule station du canton de Vaud où l'Alouette (Cyanistes cyaneus) a pu être observée. Cette espèce est absente du canton depuis les années 1980 en raison de la disparition et des modifications de son milieu.

Objectifs:

- Redonner un aspect naturel au Creuson
- Reconstituer un espace au milieu aquatique
- Diversifier les milieux favorables à la faune et à la flore en portant une attention particulière sur l'optimum des milieux favorables à l'Alouette
- Mettre en place un suivi écologique avant et après les travaux de renaturation

Chantier:
Date: Janvier 2011 - Mars 2011
Entreprise de construction: ATRASA
Bureau partenaire: Bureau d'environnement A. Sarrailh
Coûts des travaux TTC et honoraires: 330'000.-
Suivi: Suivi écologique, suivi biologique sur les oiseaux pendant 5 ans.

Travaux effectués:

- Abattage et débroussaillage dans la zone forestière en rive droite
- Bâchage du cours d'eau en rive droite, la rive gauche est conservée telle que, création d'un lit mineur et d'un lit majeur
- Aménagement en bois: clayonnage anti-érosion et soutènement de vases d'eau, défilement en bois enterré
- Habitats et stabilisation (génie biologique): enlèvement de souches, enracinement d'arbres morts, mise en place de saules, création de berges à pentes variées, mise en place de murs, création de bas-sécs

Enseignements et remarques spécifiques: La végétation du cours d'eau a été diversifiée avec des espèces locales. Ces aménagements ont permis l'application des directives fédérales en matière d'espace cours d'eau et l'amélioration de l'habitabilité de la Brine et de la Brive.

SESA - Juin 2009

Revitalisation de l'embouchure de la Brine

Contexte:
Dès la fin du 19^{ème} siècle le cours naturel de la Brine s'est vu aménagé dans un lit de profil trapézoïdal. Son embouchure avec le Lac de Neuchâtel est restée naturelle et la présence du castor a pu être observée. Le projet de renaturation de l'embouchure de la Brine a permis d'agrandir la zone naturelle déjà existante.

Objectifs:

- Agrandir la zone naturelle à l'embouchure du Lac de Neuchâtel
- Restaurer une dynamique alluviale
- Redonner de l'espace au cours d'eau
- Diversifier les milieux favorables à la faune et à la flore
- Créer des crues

Chantier:
Date: décembre 2010
Entreprise de construction: Roger Barbey géotek MISA
Bureau partenaire: AMABACH Sarrailh bureau d'étude en environnement
Coûts des travaux TTC et honoraires: 93'000.-

Travaux effectués:

- Abattage et débroussaillage dans la zone forestière en rive gauche
- Enlèvement des pentes
- Modélisation d'un lit mineur dans l'ancien chenal de la Brine et d'un lit majeur
- Création d'une rampe à sec rugueuse en blocs d'enrochement qui permet de briser l'énergie de feuven cascade crue et aussi le franchissement des poissons
- Création d'habitats: tas de bois, enfouissement de souches, création de berges à pentes variées

Divergences entre intérêts privés et publics...

au sujet de l'accès public au lac



Quelle suite?

- Continuer à développer un maximum de synergies...
- Accepter les contraintes «fortes» des autres intérêts...
- Rationaliser et professionnaliser les démarches d'occupation du sol en vue de minimiser les emprises...
- Utiliser les opportunités offertes...
- Ne jamais cesser de partager l'information notamment entre les « stratèges » et les « gens de terrain »...

Valeur du m2 ?

